

# LES DÉCHÈTERIES, MODE D'EMPLOI

## Les bons gestes à adopter

**AVRELUCENOYE** Coup de projecteur sur les deux sites de Moreuil et d'Ailly-sur-Noye. Avec des rappels de conseils à l'attention des usagers pour optimiser leur utilisation.

Le territoire de la Communauté de communes Avre Luce Noye compte deux déchèteries, l'une à Moreuil et l'autre à Ailly-sur-Noye. Elles représentent des outils précieux pour lutter contre les dépôts sauvages. Vanessa Decouture, directrice des services techniques de l'intercommunalité depuis mai 2022, note à ce propos des chiffres, en termes de dépôts sauvages qui se situent localement « dans la moyenne des chiffres nationaux ».

La responsable rappelle que les deux sites sont accessibles aussi bien aux professionnels et aux particuliers. Elle fait un point sur le bon usage à adopter.

### PRÉSENTER SA CARTE À L'ENTRÉE

Les personnes qui utilisent les déchèteries doivent habiter le territoire. Vanessa Decouture a remis au goût du jour l'obligation de présenter une carte d'accès à l'entrée des déchèteries : « J'ai demandé en arrivant que les cartes soient présentées pour montrer que les usagers habitent le territoire. La taxe d'enlèvement des déchets ne doit pas être payée pour les habitants d'autres communautés de communes. Une barrière a été installée en 2022 à Moreuil (elle remplace une ancienne corde). Une barrière a été remise en fonctionnement à Ailly. L'idée est de vérifier et nous assurer que ce sont bien des habitants du territoire, et de contrôler les flux avec



Installée à l'automne 2022, cette barrière permet de réguler les entrées à la déchèterie de Moreuil.

### « Ne pas hésiter à solliciter les agents de déchèterie lorsqu'il y a un doute »

un enjeu de sécurité. Car il faut faire attention au nombre d'usagers présents en même temps sur le site, pour qu'ils puissent circuler et manœuvrer en sécurité, et éviter les risques d'accident. »

### DES QUANTITÉS LIMITÉES

À noter que les deux équipements sont régis par un règlement (disponible également sur le site de la collectivité : avrelucenoye.fr) qui a été approuvé par le conseil communautaire en 2019, avec des modifications. Les usagers doivent veiller à ne pas dépasser « des quantités et des volumes par semaine. Nos déchèteries sont dimensionnées pour une certaine quantité totale de déchets. Une quantité maximale à ne pas dépasser, pour que tout le monde puisse déposer des déchets ». Et de préciser : « Il faut vraiment

être amenés en pharmacie) ; des déchets hospitaliers et de soins ; des feux de détresse, des obus, ou encore des extincteurs.

### L'AMIANTE ACCEPTÉE À MOREUIL

« L'amiante ne peut être déposée qu'à Moreuil, en quantité limitée. Le dépôt d'amiante doit être filmé et il faut privilégier ce dépôt d'amiante, pour éviter la contamination des autres éléments. »

### PENSER À LA ZONE DE RÉEMPLOI POUR ÉVITER LE GASPILLAGE

Une zone de réemploi a été ouverte en 2022 sur le site de Moreuil. : « C'est une idée des agents qui fonctionne très bien. Tous les jours, des objets en très bon état sont déposés et repartent. On trouve : poussettes, sièges-auto pour les bébés, meubles, assiettes, couverts, livres, DVD, jouets pour enfants, etc. À Moreuil, nous avons la possibilité que cet espace soit protégé grâce à un toit (ce n'est pas le cas à Ailly). Les agents demandent de déposer là des objets qui sont en bon état. »

Arnaud Pina

### Quelques chiffres de 2022

- Un réseau de déchèteries dense : 1 déchèterie pour 11 450 habitants (contre 1 pour 19 500 habitants en région Hauts-de-France et 1 pour 13 600 pour le département de la Somme).
- Quantité de déchets déposés dans les déchèteries : 321 kg/hab en 2022 (+108 kg/hab par rapport au référentiel rural France 2020). Vanessa Decouture note : « Deux flux nous interpellent : « Les déchets verts et les encombrants (notre encadré). »

### Les déchets passés au crible

Vanessa Decouture : « Les déchets verts représentent 35% du tonnage collecté en déchèterie et +52 kg par habitant par rapport aux territoires ruraux. Les déchets verts peuvent être limités par l'utilisation d'engrais. Les encombrants (le tout-venant) représentent 29% du tonnage collecté en déchèterie et +41 kg/hab. par rapport aux territoires ruraux. En réduisant les encombrants (et les ordures ménagères résiduelles), nous limiterons l'augmentation du coût de gestion, et donc la facture finale de l'usager. »

amener des quantités raisonnables. Il est demandé, pour les grandes quantités, de contacter nos services ou la déchèterie pour qu'on puisse anticiper, pour voir s'il y a une autre manière de prendre en charge ces déchets. Sachant que le particulier et le professionnel peuvent solliciter un prestataire privé. »

### UN TRI À AMÉLIORER

« C'est parfois un peu difficile, mais plus par méconnaissance que par mauvaise volonté. Nous voulons renforcer notre communication pour expliquer aux usagers comment bien trier, quels sont les types de déchets qu'on peut apporter dans une déchèterie. Les quantités de déchets augmentent, mais il faut éviter le tout-venant. Les autres déchets sont valorisés. Il ne faut pas hésiter à solliciter les agents de déchèterie (au nombre de deux de façon systématique) lorsqu'il y a un doute. Les usagers peuvent si besoin nous appeler avant. »

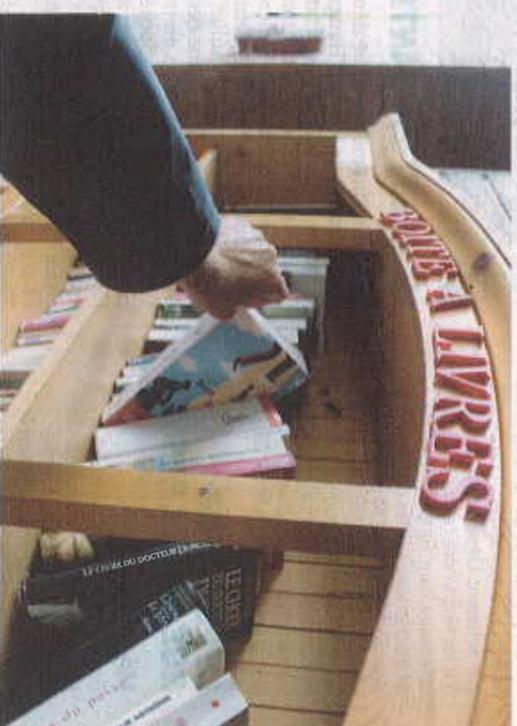
### PRÉPARER SA VENUE

Il est important d'organiser son dépôt avant d'arriver dans une déchèterie : « L'idée est de réunir les types de matière. Cela permet aux usagers de faire moins d'erreurs, de gagner du temps. Simplifier les déplacements sur le site de la déchèterie. Et, en termes de sécurité, il faut bien couvrir et attacher son chargement car on trouve pas mal de déchets qui s'envolent aux abords de la déchè-

terie, ce qui provoque des risques d'accident. »

### DES DÉCHETS À BANNIR

Des déchets sont à bannir : les restes de feux d'artifice (qui pourraient encore présenter des propriétés inflammables ou explosives, avec des risques pour les usagers et les agents des déchèteries, du transporteur et du centre de traitement) - certains ont été découverts en juillet dernier ; des cadavres d'animaux ; des médicaments non utilisés (qui doivent



Toujours à la déchèterie de Moreuil, une zone de réemploi permet que des objets en bon état ne soient pas jetés.